

Comité Technique Local des 20, 27 novembre et 8 décembre 2020 : Compte-rendu

INVENTAIRE A LA PREVERT DE LA MISE A MORT DE LA DGFIP 14



Le comité technique local du 20 novembre ne s'est pas tenu faute de quorum puisque seul FO était présent. La seconde convocation était prévue le 27 novembre en vidéo mais en raison des conditions techniques il a été ajourné et reporté à ce mardi 8 décembre. FO a exigé qu'il se tienne en présentiel et sur la journée complète.

La réunion avait débuté le 27 novembre par la lecture des liminaires. Le directeur a ensuite pris la parole pour répondre à nos propos. Rien de nouveau sous le soleil ; la réforme est formidable selon lui et ce sont les agents et les OS qui n'en comprennent pas la portée et l'objectif. Comment lui faire comprendre que nous avons bien saisi que l'objectif du NRP est de supprimer encore et encore des emplois et à terme confier nos missions ou ce qu'il en reste à d'autres.

Si d'aventures certains pensaient encore le contraire voici ci-contre le calendrier 2021 de la réforme, premier document demandé en complément d'information par FO.

Si d'aventures certains se faisaient encore des illusions, les suppressions d'emplois 2021, 18 pour le Calvados, viendront étayer nos dires. Ce sera notre seconde vague !

Liste des opérations 2021 – Nouveau réseau de proximité

Numéro	Libellé	Date d'échéance
1	Transfert activité de la partie SIP du SIP-SIE Falaise (-) vers SIP Caen Nord (+) et création antenne à Falaise relevant SIP Caen Nord	01/01/2021
2	Transfert activité de la partie SIE du SIP-SIE Falaise (-) vers SIE Caen Nord (+)	01/01/2021
2.1	Redécoupage territorial SIE Caen Nord (-) vers SIE Bayeux (+)	01/01/2021
4	Transformation TM Mondeville (-) en SGC Mondeville (+)	01/01/2021
4.1	Transfert activité trésorerie COO (-) vers Caen municipale (+), Mondeville (+) et Paierie départementale (+)	01/01/2021
4.2	Transfert activité SPL de la TM Troarn (-) vers Mondeville (+), Caen municipale (+) et paierie dep	01/01/2021
4.3	Redécoupage territorial avec transfert de 17 communes de Cingal Suisse Normande de la TM de Mondeville (-) vers le SGC de Falaise (+)	01/01/2021
4.4	Transfert recouvrement impôts de la TM Mondeville (-) vers SIP Caen Nord	01/01/2021
4.5	Transfert recouvrement impôts de la TM Troarn (-) vers SIP Caen Nord	01/01/2021
4.6	Transfert gestion EHPAD Argences, Troarn, vers Paierie Départementale	01/01/2021
5	Création CDL à Mondeville – commun Vallées de l'Orne et de l'Odon et CC Val es Dunes	01/01/2021
6	Transfert activité SPL Très. Le Hom (-) vers Falaise (+) et Mondeville (+)	01/01/2021
6.1	Transfert recouvrement impôts de la TM Le Hom (-) vers SIP Caen Nord et SIP Caen Ouest	01/01/2021
6.2	Création accueil de proximité à Le Hom	01/01/2021
7	Création CDL à Le Hom – CC Cingal Suisse Normande	01/01/2021
8	Transformation TS Falaise (-) en SGC Falaise (+)	01/01/2021
8.1	Transfert activité EPS de TS Falaise (-) vers T. CHU (+)	01/01/2021
9	Création CDL à Falaise – CC Pays de Falaise	01/01/2021
10	Transfert activité SPL TM Monts d'Aunay (-) vers Vire (+) avec création antenne Monts d'Aunay (+)	01/01/2021
10.1	Transfert recouvrement impôts de la TM Monts d'Aunay (-) vers SIP Bayeux (+) et SIP Vire (+) ⇒ 20 communes vers Bayeux et 7 vers Vire	01/01/2021
10.2	Redécoupage territorial SIP Caen Ouest (assiette) (-) vers SIP-CDIF Bayeux (+)	01/01/2021
10.3	Redécoupage territorial CDIF Caen (-) vers CDIF Bayeux (+)	01/09/2021
11	Transformation TS Vire (-) en SGC Vire (+)	
22	Création CDL à Monts d'Aunay (CC Pré-Bocage Intercom Normandie)	
13	Transfert de la partie CDIF du SIP-CDIF de Pt-l'Evêque (-) vers SIP-CDIF Lisieux (+)	01/09/2021
14	Suppression antenne PCE Bayeux et transfert des emplois sur CAEN	01/01/2021
15	Transfert du recouvrement de l'impôt de la TM de Honfleur (-) vers le SIP de Trouville (+)	01/01/2021
16	Création CDL à Trouville – CC Coeur Cote Fleurie – Terre d'Auge – Honfleur	01/01/2021
17	Transfert CH Cote Fleurie vers CHU	01/09/2021
18	Transfert EHPAD CHU vers Paierie dep	01/09/2021
19	Transfert CH Vimoutiers et Argentan vers T Chu	01/09/2021

1. Nouveau Réseau de Proximité (NRP)



Remarque liminaire : plus la ficelle est grosse, mieux ça passe ! si vous regardez l'inventaire à la Prévert des opérations 2021, vous aurez du mal à comprendre que personne ou presque ne bouge. C'est toute la subtilité du mode de communication de la direction ; il n'y aurait pas d'impact pour les agents ! Nous savons bien que tout cela n'est que transitoire ; très rapidement, par dogmatisme et par manque d'effectifs pour exercer les missions, les implantations habilement maintenues pour faire accepter la réforme, tant auprès des élus que des agents, vont disparaître du paysage. C'est alors que le terme "mobilité" prendra tout son sens pour tous !

		A+	A	B	C	Total
Renforcement du SGC de Falaise	Trésorerie de Thury	-1		-2	-2	-5
	Trésorerie de Mondeville			-1	-2	-1
	SGC de Falaise			1	1	2
	Trésorerie du CHU			2	1	3
Sous-total 1		-1		0	0	-1
Renforcement du SGC de Mondeville	Trésorerie de Troam	-1	-1	-3	-1	-6
	Trésorerie de COO	-1	-1	-5	-2	-9
	SGC de Mondeville		1	2		3
	Trésorerie de Caen municipale			3	1	4
	Paierie départementale			1	1	2
	SIP de Caen Nord			1	1	2
	SGC Falaise			1		1
Sous-total 2		-2	-1	0	0	-3
Renforcement du SGC de Vire	Trésorerie des Monts d'Aunay	-1	-1	-5	-2	-9
	SGC de Vire					
	Antenne des Monts d'Aunay	0	1	5	2	8
	Sous-total 3		-1	0	0	0
Renforcement de la trésorerie du CHU	Trésorerie d'Argentan - M21			-2	-1	-3
	Trésorerie du CHU - M22			-2	-2	-4
	Trésorerie de Honfleur - M21			-1	-1	-2
	Trésorerie du CHU - M21			3	2	5
	Paierie départementale - M22			2	2	4
	Sous-total 3		0	0	0	0
Transfert du SIE de Falaise vers Caen Nord	SIE de Falaise			-5		-5
	SIE de Caen Nord			2		2
	SIE de Bayeux			3		3
	Sous-total 4		0	0	0	0
Transfert du SIP de Falaise vers Caen Nord	SIP de Falaise	-1	-1	-2	-5	-9
	SIP de Caen Nord				3	3
	Antenne SIP Falaise		1	2	2	5
	Sous-total 5		-1	0	0	0
Suppression antenne PCE	PCE - antenne Bayeux		-1	-2		-3
	PCE Caen		1	2		3
	Sous-total 6		0	0	0	0
Transfert du SIP-CDIF de PLE vers Lisieux	SIP-CDIF de Pont-Evêque (CDIF)			-2	-2	-4
	SIP-CDIF de Lisieux (CDIF)			2	2	4
	Sous-total 7		0	0	0	0
Transfert de communes du CDIF Caen Vers Bx	CDIF de Caen					à voir CTL emplois
	SIP-CDIF de Bayeux					
	Sous-total 8		0	0	0	0
Transfert recouvrement impôt de Honfleur vers Trouville	Trésorerie de Honfleur					à voir CTL emplois
	SIP de Trouville					
	Sous-total 9		0	0	0	0

Le tableau ci-contre, second document réclamé par FO permet de visualiser les effectifs de chaque site, avant et après le NRP, opération par opération.

Vous noterez que transfert de mission ne signifiant pas toujours transfert de personnel, des sites vont se trouver fort dépourvus quand le NRP sera venu. L'apparente stabilité en effectif de certains postes sera très vite différente au gré des mouvements puisque les départs naturels ne seront pas remplacés pour coller au TAGERFiP.

Comment vont faire aussi les sites qui accueillent des missions, certaines provenant du département voisin (l'Orne) et dont les agents ne suivront pas.

Vous noterez aussi l'hypocrisie de la réforme au travers des termes utilisés. Ainsi, la direction ne parle plus de fermetures de services mais de transfert de missions et se concentre sur ceux qui subsistent en parlant de renforcement. On ne parle pas de la suppression de la Trésorerie mais de la création d'un accueil de proximité à "Le Hom" (Thury-Harcourt) par exemple. Déjà noyés dans le jargon des sigles et des réformes aux noms multiples la novlangue continue de sévir pour tenter d'aliéner les cerveaux.

Les représentants FO-DGFIP ont justement interrogé la direction sur le lieu de cette permanence puisqu'il existe déjà une Maison de services publics à quelques centaines de mètres de l'actuelle trésorerie de Thury. Le directeur répond que le bâtiment est domanial et que les permanences s'y tiendront... tout comme les agents resteront sur place. **D'où notre question :** *Quelle est la différence entre une antenne qui reçoit du public (Aunay sur Odon) et une trésorerie fermée qui ouvre pour des permanences en maintenant sur place les agents?* Question de bétotien sans aucun doute mais qui n'a pas appelé de réponse de la part du directeur hormis un commentaire pour nous demander si on voulait fermer complètement. Là n'était pas notre question bien évidemment... FO qui considère que ne justifie la fermeture souhaite connaître les modalités de fonctionnement de ce site. Le directeur a indiqué que des discussions sont en cours pour que certains services de la maison de services publics s'installent sur le site.

Cette entité à défaut de lui trouver un nom aura des "permanences et ouvertures adaptées en fonction de la demande sous surveillance des élus qui diront s'ils sont satisfaits ou non". **Drôle de conception du service public de proximité ! Pour FO, Thury est une antenne qui ne dit pas son nom et doit rester une trésorerie de plein exercice. Cette restructuration va compliquer le travail des agents et de l'encadrement. Thury ne sera plus référencé dans les courriers ce qui orientera inéluctablement les usagers vers Falaise et donnera du travail supplémentaire aux agents.**

Une liste des procédures est en cours de réalisation pour déterminer les tâches dans le cadre du travail à distance et les liens avec le service de gestion comptable de rattachement. On peut s'étonner que cela n'ait pas été vu en amont.

SGC DE MONDEVILLE ET SUPPRESSION DE LA TRESORERIE DE TROARN :

la création du service de gestion comptable se fera en deux temps. En 2022, le secteur de Cabourg viendra se greffer au SGC. Mais Hérouville aussi (non cité par le directeur)

Les représentants FO-DGFiP s'interrogent sur la taille des locaux de Mondeville inadaptés en surface. Le directeur reconnaît un problème et indique que la Mairie d'Hérouville propose des locaux pour accueillir le SGC, la Mairie de Mondeville n'ayant rien de disponible. Ils s'étonnent que l'on se préoccupe seulement de ce problème maintenant. C'est une fois de plus les agents qui vont pâtir de la situation avec des situations transitoires de travail dégradées avec une migration physique de Cabourg décalée. C'est intolérable.

FO demande communication du nom des personnes qui vont être à la tête des futurs SGC (6 dans le département), et le nom des Conseillers aux Décideurs Locaux (5 CDL prévus pour 2021). Le directeur indique que deux emplois de CDL ne sont pas encore pourvus, le HOM et Aunay.

A l'énoncé des futurs responsables, **FO** s'insurge sur l'éjection de l'un des comptables dès le 31 décembre 2020 alors que l'opération concernée s'effectue en deux temps et se voit reprocher par le directeur de ne pas connaître les relations entre les ordonnateurs et les élus. Les représentants FO-DGFiP ont bien compris qu'ils entraînent dans le pré carré du directeur départemental. C'est une des conséquences de la loi de transformation de la fonction publique qui a supprimé les CAP nationales et locales. Le directeur a tous les pouvoirs, c'est le fait du prince.

Visiblement tous les sacrifices sont bons pour parvenir au résultat. **FO** trouve cela choquant. Le directeur se justifie en disant qu'il n'y a pas d'automatisme à devenir responsable de SGC et il indique que l'on discute de la cible et pas de l'étape et qu'il a tenu compte du profil sur la base de trois items : technicité, management, relation avec les élus. Il continue en indiquant que les anciens comptables ne souhaitent rien changer et ne souhaitent qu'être responsables de SGC et pas CDL

Pour autant **les représentants FO-DGFiP** ne peuvent accepter que les choix se fassent en fonction des souhaits des élus. Mondeville sera géré par l'actuel comptable de Cabourg qui deviendra en même temps intérimaire de son poste actuel. **FO** affirme que la présence sur le territoire de Cabourg du Président de l'Association des Maires du Calvados n'est pas étrangère à cette décision. Le NRP doit être accepté par les élus !

Le directeur réfute bien évidemment cet argument indiquant qu'il prend ses décisions en fonction des souhaits du Ministre et pas des élus...! Enfin si un élu influent peut signer une charte avec la DGFiP, ça peut aider...

FO aborde ensuite le classement des postes qui n'interviendra qu'après la mise en place du NRP et dénonce encore une fois la précipitation. Que le classement soit revu à la hausse ou à la baisse, il risque de provoquer l'éjection de responsables à peine installés dans cette nouvelle fonction en SGC.

Les représentants FO-DGFiP pointent encore la perte de mémoire des postes constatant que dans certaines structures supprimées, (Troarn) aucun agent ne suit, ce qui indique bien que les restructurations ne correspondent pas aux souhaits des agents. Le directeur répond que la mémoire est dans la machine et qu'en cas de besoin il pourra être fait appel à l'ex comptable.

Cette réponse démontre toute la différence de perception entre le directeur et notre organisation syndicale. ; le directeur s'appuie sur les données informatiques, FO défend l'humain!

Les représentants FO-DGFiP demandent également si un mouvement local sera organisé en janvier comme cela est fait dans certains départements. La réponse est non, la direction laissant la possibilité aux agents d'attendre le mouvement local de juin. Les agents concernés par les restructurations seront ALD département jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

SGC DE VIRE - SUPPRESSION DE LA TRESORERIE D'AUNAY SUR ODON, TRANSFORMEE EN ANTENNE

Là encore, deux étapes : en 2021, la gestion comptable d'Aunay sera transférée à Vire. Le transfert de Condé sur Noireau interviendra ultérieurement. Le directeur justifie le maintien d'une antenne à Aunay : il était délicat de fermer vis-à-vis des élus qui ont fait des travaux à Aunay après la disparition de Villers et sa fusion avec Aunay -

qui avait fait suite à la disparition de Tilly sur Seulles, fusionné avec Villers. Il indique que les services resteront physiquement à Aunay mais sera juridiquement au SGC de Vire.

Les représentants FO-DGFIP demandent des précisions sur les tâches qui resteront à Aunay. Les agents conserveront-ils le portefeuille géographique de l'actuelle trésorerie, auront-ils encore une caisse, une DDR3 ?

Le directeur répond que les agents vont gérer les opérations de l'intercom d'Aunay (recettes dépenses.) Il y aura certainement des évolutions - plus de gestion par portefeuille mais plutôt Recettes- Dépenses. Il n'y aura qu'une seule comptabilité, les sujets sont en train de se régler. Les agents d'Aunay transmettront leurs opérations avant l'arrêté comptable qui sera fait à Vire. **FO** a soulevé les problèmes d'ajustement. Les régisseurs continueront à venir à Aunay au moins jusqu'au 1^{er} septembre 2021. Concernant le numéraire, le directeur a indiqué que les taux constatés chez les buralistes ne sont pas suffisant pour basculer totalement, le zéro numéraire se fera progressivement. **Les représentants FO-DGFIP** ont soulevé également le problème des restes à recouvrer. Est ce que le RAR des trésoreries basculera uniquement sur un seul site quand plusieurs sont concernés par la réorganisation (dans ce cas-ci, Vire, Bayeux, Caen nord)? Réponse de la direction : « *Oui, car il n'est pas séparable.* » Il est dommage après plus de 7 ans de réformes qu'aucune mise à jour informatique ne puisse prendre en compte ces situations particulières, l'administration n'apprend rien du passé!!!! Le directeur du pôle fiscal a indiqué que le foncier basculerait dans un second temps au 1^{er} septembre 2021.

Les représentants FO-DGFIP ont aussi questionné la direction sur les différents documents qui auront comme références, le SGC de Vire et ne feront pas la distinction avec Aunay. C'est une inquiétude pour les collègues d'Aunay qui risquent de n'avoir aucun appel et moins de visite alors que le guichet reste ouvert. C'est un problème aussi pour les usagers qui risquent de se déplacer à Vire ou qui tomberont sur un interlocuteur qui ne connaît pas leur situation. En fait la direction n'a pas de réponse de Paris sur des éventuelles adaptations techniques qui pourraient pallier le problème (paramétrages Hélios, messagerie fonctionnelle...) et le directeur indique que l'organisation sera adaptée en fonction des contraintes techniques. Pour lui, l'essentiel, c'est que les agents restent à Aunay. Pour **FO**, ce n'est pas suffisant, faut-il encore que les agents puissent fonctionner dans de bonnes conditions.

CAEN MUNICIPALE ET SUPPRESSION DE LA TRESORERIE DE CAEN ORNE ET ODON

Le directeur a indiqué que pour l'instant la municipale restait une trésorerie mais qu'elle évoluerait vers un service de gestion comptable avec CDL probablement en 2023.

La municipale va gérer 21 communes en plus de son activité habituelle. **FO** a demandé la communication de la liste des communes concernées, l'impact en nombre de marchés et soulevé l'absence de certaines données dans la fiche de travail qui ne comportait pas le nombre de payes gérées par l'actuelle trésorerie de Caen Orne et Odon. **FO** a également demandé des éclaircissements sur les régies. Réponse : les versements se feront à la trésorerie mais la vérification et le visa se feront à la Municipale.

FO a soulevé un changement important et l'accroissement de charges pour la trésorerie municipale qui gérait jusqu'alors une seule collectivité et en récupère 21 supplémentaires ainsi que les syndicats du secteur concerné.

La direction a répondu qu'elle clarifierait les documents et communiquerait les informations manquantes.

Effet indirect de la fermeture de Caen Orne et Odon: le caissier et l'agent d'accueil de la direction accomplissaient des tâches pour la trésorerie. **FO** demande que leurs tâches soient redéfinies

CENTRALISATION DES M22 (GESTION DES EHPAD) A LA PAIERIE DEPARTEMENTALE

Le directeur indique que cela redistribue des charges vers la paie où celle-ci sont très faibles. **FO** annonce d'entrée qu'il est contre ce projet, non pas sur la gestion par la paie plutôt que par le CHU mais indique que le public géré est un public sensible, vulnérable qui a besoin d'un contact de proximité. Les hébergés devraient logiquement être gérés en proximité dans les trésoreries. Le directeur a répondu qu'il y avait un vrai problème de sachant dans les trésoreries. **FO** a répondu que 4 agents devaient quitter le CHU pour suivre leur mission à la paie et contesté le projet qui fait perdre à son tour à la trésorerie du CHU l'intégralité de ses sachant alors que le CHU va continuer à gérer les EHPAD de la Charité et de Falaise qui sont eux, rattachés aux hôpitaux et donc gérés en M21 .

Le directeur a alors répondu que les 4 personnes sensées suivre la mission n'y seront pas obligés. Ils peuvent donc demander à rester la Trésorerie du CHU. Cette information n'aurait pas été connue si **les représentants**

FO-DGFIP n'avaient pas insisté sur la question, les agents ayant été informés initialement d'une obligation de suivre leur mission.

FO a encore dénoncé un problème de formation nationale sur les hébergés. Le directeur a indiqué qu'il était bien de le souligner et qu'il pourrait faire remonter.

TRESORERIE DU CHU

Les représentants FO-DGFIP ont relevé des incohérences dans les chiffres fournis et notamment sur le nombre de payes gérées. 23958 annuelles alors que le CHU gère 7500 agents ce qui représente plus de 100000 payes. Ces inexactitudes peuvent avoir un impact sur le nombre d'agents transférés. Le CHU gèrera également l'EPS de Vimoutiers et les données sont manquantes, ce qui ne permet pas de mesurer l'impact. Le directeur a répondu qu'il n'était pas sûr de les avoir !!! mais il va demander, précisant que cela relève à 100% du dossier emplois.

FO est inquiet pour les agents de Caen CHU, car les missions (Argentan et Vimoutiers) viennent d'un autre département et il n'y a aucune chance que les agents de l'Orne suivent leur mission. Le directeur se retranche derrière le volet emploi en indiquant que les tableaux fournis ne définissent pas les suppressions d'emplois. Pour **FO**, le volet emploi viendra réguler les effectifs à la baisse.

Concernant l'impact pour les agents, **FO** a indiqué avoir demandé au médecin de prévention et à l'Inspecteur santé sécurité au travail de donner un avis circonstancié sur le NRP et regrette que ceux-ci, malgré la relance du syndicat n'aient pas souhaité répondre. Le directeur indique qu'ils ont fait un rapport à la direction... peut-être, mais pour **FO**, c'est un problème.

SIP ET SIE DE CAEN NORD ET SUPPRESSION DES SIP ET SIE DE FALAISE - TRANSFERT DE 18 COMMUNES DU SIE DE CAEN NORD AU SIE DE BAYEUX

Les représentants FO-DGFIP ont relevé que les agents de Falaise souhaitent rester à Falaise alors qu'ils habitent pour la plupart près de Caen. Pourtant la direction a mené son projet de suppression du SIP et du SIE de Falaise en prétendant que cela ne poserait pas de problème pour rapatrier les agents sur Caen. Le SIP et le SIE de Falaise vont être transformés en antenne avec un volume d'emplois réduits qui pourront être demandés aux mouvements de mutation. Le hic, c'est que les surnombres (puisque que quasiment tout le monde reste - c'est une bonne chose pour **FO**) vont bloquer les arrivées pour un bon moment. **FO** doute de plus de la pérennité des antennes et rappelle que le NRP est organisé de telle sorte qu'il y ait le moins de vagues possibles. Et les problèmes pour les agents viendront au fil du temps. La direction tue la révolte dans l'œuf et tente de masquer l'impact.

Les représentants FO-DGFIP ont ensuite demandé des précisions sur les questions posées par les agents pour lesquelles il n'y a pas de réponses.

- Les possibilités de travail à distance depuis Falaise pour d'autres services que le SIP de Caen-Nord : *non prévu*
- L'affectation possible à la trésorerie de Falaise : *un agent en fait le choix, donc c'est possible*
- Bénéfice de la prime de restructuration si départ de l'antenne dans les 3 ans : *possible mais obligation de maintien sur le nouveau site pendant 1 an*
- Maintien d'un secteur spécifique pour Falaise : *le responsable du pôle fiscal a indiqué qu'il y aurait un secteur d'assiette dédié à Falaise*
- Déménagement des archives ou maintien sur place : *pas de réponse !!!*

Pour finir, **FO** dénonce un acharnement de la direction sur Falaise qui est pointé du doigt depuis plusieurs années en raison du loyer trop élevé et estime, puisqu'il est établi que les agents ne veulent pas bouger, que le site devrait rester en l'état, ce qui n'empêcherait pas de trouver des solutions de logement moins coûteuses.

Le directeur répond qu'il n'a jamais été question de quitter Falaise à cause du loyer mais confirme quand même que le projet initial était bien le transfert total du SIP et du SIE vers Caen. La concertation notamment avec le nouveau Maire de Falaise a permis de maintenir une présence locale.

Toutefois, si aucune solution de relogement n'est trouvée, **FO** doute que l'antenne soit pérennisée. **FO** prendra contact avec le Maire de Falaise pour évoquer le sujet.

Concernant plus précisément le transfert de communes vers le SIE de Bayeux, **les représentants FO-DGFiP** ont souhaité que les engagements pris pour que les agents de Caen puissent travailler à distance soient respectés. Ils ont déclaré qu'ils sentaient bien que le nouveau responsable du SIE de Bayeux aurait préféré que les agents suivent la mission. La mention faite dans le document de travail (partie soulignée ci-dessous) témoigne d'une ouverture de la direction pour satisfaire au chef de service:

Pendant la période transitoire, deux modes organisationnels pourront être mis en oeuvre :

- *création d'une antenne temporaire au sein de Délivrande, antenne travaillant pour le SIE de Bayeux. Cette antenne sera composée d'agents issus de Caen Nord. Si les agents ne souhaitent pas rejoindre le SIE de Bayeux au 1er septembre 2021, ils pourront garder leur poste au sein du SIE de Caen Nord ;*
- *transfert d'agents du SIE de Caen Nord vers le SIE de Bayeux dès le 1er janvier : Si des agents volontaires du SIE de Caen Nord souhaitent suivre la mission au mois de septembre 2021 en travaillant dans les locaux du SIE de Bayeux, ils pourront anticiper leur prise de poste au 1^{er} janvier 2021.*

Nous avons dit au directeur que si nous sommes rassurés pour les agents, nous sommes conscients que ces restructurations posent d'énormes problèmes de gestion et d'organisation et nous comprenons que cela puisse inquiéter les chefs de service. En réponse, le directeur du pôle fiscal a indiqué que 3 agents souhaitent aller à Bayeux. Il n'y aura donc pas de travail à distance.

SUPPRESSION DU PCE DE BAYEUX

Le directeur du pôle fiscal a déclaré que les agents avaient le choix de rester à Bayeux au moins jusqu'au 31 août 2021. Ils travailleront à distance pour le PCE de Caen. Il a par ailleurs indiqué que si l'équipe est renouvelée en intégralité, l'agent qui demanderait le poste aurait un siège à Caen. **FO** a regretté que la mission ne perdure pas à Bayeux, étant précisé que cela répondait à la proximité. Pour **FO**, cela prive des agents qui le souhaiteraient de demander Bayeux, ce à quoi le directeur départemental a déclaré qu'il ne faisait pas de restructurations dans le but d'empêcher aux agents de faire une mutation. Pour **FO**, cela revient au même et cela augure du sort bientôt réservé aux antennes qui se mettent en place avec le NRP.

DISPARITION DU SIP-CDIF DE PONT L'ÉVÊQUE

Il sera absorbé par Lisieux au 1^{er} janvier 2022. La cellule foncière sera transférée dès le 1^{er} mars 2021. La direction rendra visite aux agents dans les prochaines semaines. La fin de notre présence à Pont l'Évêque est proche, vendu à la découpe depuis plusieurs années.

MISE EN PLACE DES CDL

C'est pour le directeur le point phare de la réforme du NRP. S'explique parce que les ordonnateurs ne poseraient pas de questions juridiques à leurs comptables, car pour eux, le comptable n'a pas le temps et n'est pas en ligne pour ça... La mise en place du CDL répondrait à un besoin. Les anciens comptables considéreraient que la compta c'est le tronc, le CDL une branche. Il faudrait que le CDL soit également vu comme un tronc. Il a indiqué encore qu'il y aurait moins de vocation spontanée pour la fonction de CDL. Ainsi sur 5 postes proposés cette année, seuls 3 sont pourvus. Au départ il devait y avoir 15 postes de CDL pour 16 communautés de communes. Au final, il n'y en aura que 9. Après les élections municipales, de nouvelles mandatures se sont mises en place et les nouveaux ont besoin de conseils...

FO a rappelé son opposition à la réforme qui établit une frontière entre le responsable du SGC et le CDL. Ce n'est évidemment pas l'avis du directeur qui indique que le contrôle hiérarchisé de la dépense sera fait par le SGC et la restitution sera faite par le CDL et les élus pourront appeler les deux pour voir si la réponse est identique. Fabuleux !!!!

Les représentants FO-DGFiP ont par ailleurs indiqué que le CDL avait été pensé comme une boîte à recycler les cadres qui perdent leur postes. La séparation entre les fonctions de comptable et de conseiller n'est pas viable, car qui mieux que le comptable est en capacité de bien conseiller les élus. **FO** a demandé si les 5 postes seraient finalement pourvus au 1^{er} janvier. Selon le directeur, c'est sûr pour 4, le 5^{ème} étant en attente ayant demandé un autre département. Il sera fait appel à un intérim. **Les représentants FO-DGFiP** ont insisté sur le rôle des

comptables qui avaient un rôle à jouer en terme de formation pour les élus et les secrétaires de mairie, et ce rôle était bien rempli.

FO a obtenu une réponse positive à sa demande d'avoir la liste des collectivités et budgets gérés par chacun des CDL.

2. Relocalisation des services des Finances Publiques dans les territoires - Tout d'abord appelé Démétropolisation

Pour la 1^{ère} vague, Lisieux a été retenu pour la création d'un centre de contact pour les professionnels. 2 services similaires seront créés en 2021 et Lisieux sera créé en 2023 et se calera sur les existants. Le périmètre de Lisieux sera les entreprises d'Ile de France. La taille sera de 45 à 47 emplois. La structure sera géré par le département et le pilotage métier sera national. Il sera installé dans le bâtiment de la rue des petites coutures qui avait accueilli le SIP SIE de Lisieux pendant les travaux de la place du 8 mai.

Les représentants FO-DGFIP ont dénoncé des mesures qui permettent de donner des os à ronger aux élus. Ce service ne sera pas un lieu d'accueil de proximité et vise simplement à faire passer les suppressions de tous les points d'accueil de proximité. Ce service risque de siphonner les emplois du département, car le régime indemnitaire sera le même qu'en centrale et cela va accélérer la disparition des SIE. Par ailleurs **FO** a souligné l'inadaptation des locaux rue des petites coutures pour un travail en plateau. Le directeur a répondu qu'il y aura beaucoup de travaux de réhabilitation. Pour **FO**, la structuration du bâtiment ne donnera que peu de marge de manœuvre. **FO** regrette que les élus se laissent bernier par de tels artifices de communication.

3. Recrutement d'agents dans les maisons France Service

9 agents se seraient manifestés pour aller dans les MFS, 3C et 6B. Il y a pour l'instant 18 offres sur le territoire. La direction attend la prochaine étape qui permettra de voir si les candidatures ont été sélectionnées. Affectation 2 ans minimum. La date de mise à disposition n'est pas encore connue. Des informations qui nous remontent depuis la tenue du CTL indiquent que les agents n'auraient pas choisi de postes en particulier. **FO** est bien évidemment contre ce dispositif qui va participer au siphonnage des services. Les agents qui seraient sélectionnés sur les plages d'ouverture de ces structures - *donc plus d'horaires variables, il faut le savoir et parfois des horaires le soir ou les week-end* - feraient du back-office pour leur poste de rattachement.

4. Questions diverses FO :

Conséquences du NRP sur la gestion des EDR : Les agents de l'EDR sont aussi impactés par les mesures de restructuration. En effet, ces agents ont pour affectation administrative la structure la plus proche de leur résidence familiale. La résidence administrative dont ils dépendent sert de référence pour le calcul des frais de déplacement.

Or, pour certains et bientôt pour beaucoup d'entre eux, la structure comptable de la résidence administrative dont ils dépendent ferme. Que pouvez vous nous dire sur le sujet?

Réponse de la direction : La résidence administrative sera le site le plus proche de la résidence familiale. Si la structure est supprimée on verra quelle est la plus proche. L'EDR affecté sur celle-ci n'aura pas droit aux remboursements de frais et pour les autres sites sera remboursé au départ du domicile.

Commentaire FO : Etant donné le peu de structures restante, et des missions de longue durée, l'EDR devient moins attractif. L'aspect rémunération n'est pas négligeable. Une affectation sur la résidence administrative peut à la longue générer des frais de route importants.

Titres restaurant EDR : les EDR y ont-ils droit ?

Réponse de la direction : Oui s'il n'y a pas de cantine. En télétravail les EDR comme les autres agents ne bénéficient pas des titres restaurant.

Télétravail : Les chiffres département par département des agents en télétravail sont parus et font apparaître une brusque augmentation du nombre de télétravail. De moins de 10%, quand le Calvados n'était selon vous "pas bon du tout", le chiffre est passé à 38%. Cette augmentation mérite de vraies explications. On doit concilier les intérêts individuels. Comme à chaque fois qu'on retient le balancier trop longtemps, on en arrive là. Cela ne se décide pas de son bureau. Les pressions constatées ici et là sont contraires au volontariat. Le protocole a-t-il été adressé aux agents ? **FO** estime que c'est bien de vouloir rattraper mais il ne faut pas aller au-delà. Comme il est indiqué dans la foire aux questions sur le télétravail, celui-ci se met en place sur la base du volontariat : privilégier le télétravail ne signifie pas imposer. Cf extrait FAQ ci-dessous

2 **Peut-on m'imposer le télétravail ?**

Non, le télétravail est accordé sur demande écrite de l'agent. Il faut donc que vous soyez d'accord pour en bénéficier. Ce dispositif ne peut vous être imposé par votre responsable hiérarchique.

De la même façon, le médecin de prévention ne peut vous l'imposer. Si votre état de santé le justifie, il peut préconiser, comme solution d'aménagement du poste de travail, la mise en place du télétravail qui reste toutefois subordonnée à l'accord de votre chef de service.

En période de crise sanitaire, le télétravail participe à la démarche de prévention du risque d'infection au virus en limitant l'affluence dans les transports en commun et la présence dans les bureaux et espaces partagés : le télétravail est alors la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent et dès lors que vous êtes équipé pour télétravailler.

Réponse de la direction : Le directeur est surpris des chiffres produits par la centrale qui semblent surévalués. 60 personnes vulnérables sont en télétravail 5 jours sur 5 et 371 agents sont équipés sur les 841 du département. Or personnes vulnérables, les agents sont en télétravail 2 à 3 jours par semaine. Il n'a pas répondu clairement au sujet des pressions, se bornant à argumenter sur les dangers représentés par le virus... ce que nous savions déjà ! Bien sûr, il n'y a pas de pressions

ASA Hélios 12 et 13 novembre : Où en est la régularisation? Pour **FO**, les congés posés en amont même supérieurs aux deux jours concernés doivent donner droit à l'ASA. L'indisponibilité d'Hélios a été connue dès juillet et des agents ont programmé leurs congés en conséquence. Un refus de régularisation n'est pas acceptable.

Réponse de la direction : Les régularisations sont en cours, pour ceux qui peuvent en bénéficier.

Commentaire FO : La réponse donnée laisse des zones de flou que nous n'avons pas réussi à lever. Etant donné le nombre important de régularisations, nous vous conseillons de vérifier d'ici quelques jours. Laissons un peu de temps au service RH qui est déjà fortement sollicité. Faites nous remonter tout problème à ce sujet. La section **FO** du Calvados a déjà fait remonter au siège à Paris l'information selon laquelle Hélios serait fermée deux nouvelles journées les 15 et 22 janvier. Espérons que la direction générale saura anticiper les conséquences RH d'ici là.

**Les représentants FO-DGFIP en CTL présents lors de la visioconférence
TITULAIRES**

Bruno GILBERT, Nathalie BLANCHOT, Frédéric GABRIELLE, Géraldine TANQUEREL,

N'HESITEZ PAS A APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLEMES OU DEMANDER DES PRECISIONS.